

## A l'attention des parents d'élèves

Magny-les-Hameaux, le mardi 20 mars 2018

**Objet : Rentrée scolaire 2018/2019**



Chers parents,

Depuis la réforme de 2014, les temps scolaires à Magny-les-Hameaux sont répartis sur 4,5 jours, avec classe le mercredi matin et deux séances hebdomadaires de NAP d'1h30.

Un décret paru le 27 juin 2017, autorise dorénavant des adaptations à l'organisation de la semaine scolaire, et permet notamment de déroger aux 4,5 jours d'école dans la semaine et de répartir les heures d'enseignement hebdomadaires sur 4 jours.

Bien que ces nouvelles dispositions soient imposées par l'Etat, l'Education nationale n'a qu'un simple rôle de validation administrative quant à l'organisation de la semaine scolaire, laissant porter aux Maires des communes la seule responsabilité de proposer une nouvelle organisation des temps scolaires.

À Magny-les-Hameaux, nous avons donc engagé une large concertation avec tous les acteurs de la communauté éducative entre octobre 2017 à janvier 2018. Cette concertation s'est déclinée à travers des ateliers d'échanges entre les différentes parties-prenantes, et la diffusion de questionnaires adressés aux familles, aux enseignants et aux encadrants des NAP.

### **Une forte mobilisation des familles en réponse à l'enquête**

Sur les 800 familles avec des enfants en maternelle et en élémentaire que compte notre commune, 600 ont répondu au questionnaire sur les rythmes de l'enfant, soit un taux de participation de 75 %. Nous sommes très fiers de l'intérêt que vous, parents Magnycois, portez à l'éducation de vos enfants. Cette importante mobilisation atteste de la fiabilité des résultats de l'enquête.

### **Un bilan très positif de l'organisation mise en place depuis 2014 exprimé par les parents**

À travers le questionnaire, les parents dont les enfants ont participé aux NAP, ont également voulu marquer leur satisfaction :

**86,32 % des parents satisfaits par : la diversité des activités proposées**

**77,80 % des parents satisfaits par : la qualité des activités proposées**

**83,13 % des parents satisfaits par : le planning des NAP**

**77,98 % des parents satisfaits par : l'organisation des NAP**

**72,29 % des parents satisfaits par : la présentation des NAP aux enfants**

Nous souhaitons saluer le travail et l'engagement du service enfance et de l'ensemble des services municipaux qui ont contribué à cette organisation, et rappeler la volonté municipale, en 2014, de mettre en œuvre un Projet Educatif De Territoire (PEDT) ambitieux privilégiant la qualité et la diversité des NAP.

Durant ces 4 années, ce sont ainsi **1 000 enfants** qui ont bénéficié chaque semaine d'activités sportives, culturelles et d'éveil à la citoyenneté gratuites, à travers les **150 ateliers hebdomadaires proposés**, encadrés par les équipes d'animation de la ville ainsi que par des associations locales.

#### **Une semaine scolaire sur 4 jours demandée par les familles**

51,1 % des familles se sont prononcées en faveur d'une organisation des temps scolaires répartis sur 4 jours, contre 48,9 % favorables au maintien des 4,5 jours.

De leur côté, 82,1 % des enseignants ont souhaité une organisation des temps scolaires sur 4 jours contre 17,9 % favorables aux 4,5 jours.

**La commune de Magny-les-Hameaux a donc choisi de se conformer à ces résultats, et de mettre en œuvre une organisation des temps scolaires sur 4 jours à partir de la rentrée de septembre 2018.**

Les horaires de classe seront les suivants : Lundi / Mardi / Jeudi / Vendredi : 8h45 à 11h45 et de 13h30 à 16h30.

La nouvelle organisation des temps scolaires sur 4 jours ne modifie pas les valeurs portées par l'équipe municipale. C'est dans la même dynamique, d'accessibilité au plus grand nombre, de qualité et de diversité des activités éducatives distinguées notamment dans les résultats de l'enquête, que nous souhaitons organiser les temps périscolaires et extrascolaires à partir de la prochaine rentrée.

Sachez que les élus et les services de Magny-les-Hameaux réaliseront ce nouveau changement de rythme scolaire, toujours guidés par le même objectif prioritaire : agir pour l'éducation et le bien-être des enfants.



**Bertrand HOUILLON,**  
Maire de Magny-les-Hameaux



**Christine MERCIER**  
1<sup>ère</sup> adjointe déléguée au scolaire,  
à l'accompagnement scolaire,  
à la petite enfance, à l'enfance et  
à la politique de la Ville

**Suivez-nous sur :**

